

Conseil d'école du mardi 13 février 2018

Personnes présentes :

Représentants des parents d'élèves : Mme BONTEMPS, Mme TISSERANT, Mme MINGATOS, Mme PIERRON.

Représentants des municipalités : Mme ROBERT (adjointe aux affaires scolaires de Vagney), Mme LECOMTE-MARTIN (conseillère municipale à Vagney); Mme PETIT (adjointe à Basse-sur-le-Rupt)

Enseignantes : Mme LESELLIER, Mme ROUX, Mme FRANCOIS (directrice)

DDEN: M. POIROT

Personnes excusées : M l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, Mme DEYBACH (enseignante), Mme GEHIN (représentante de parents d'élèves).

1) Activités réalisées au cours du trimestre

- cinéma : *Ernest et Célestine en hiver* (maternelle), *Le vent dans les roseaux* (élémentaire). Les entrées ont été financées par l'Amicale de parents d'élèves; le transport a été pris en charge par la communauté de communes.
- visite Archives départementales CE2/CM, dans le cadre du projet « ma commune vue d'en haut ». Transport financé par l'Amicale de parents d'élèves.
- médiathèque pour les 3 classes (emprunt de livres pour les classes, activités autour des livres, lecture d'histoires sous forme de kamishibai). Transport financé par la Communauté de communes.
- Visite de Saint Nicolas en maternelle.
- Brioches en octobre et galettes des rois en janvier offertes aux classes par l'Amicale de parents d'élèves.

Les enseignantes remercient les parents qui ont accompagné les sorties et l'Amicale de parents qui a financé ces sorties.

2) Rappel de quelques points sur le fonctionnement de l'école

* Comme il est indiqué dans le règlement intérieur de l'école, « **des contacts directs parents/enseignants peuvent avoir lieu à la demande d'un des deux partenaires sur rendez-vous** ».

► Il est demandé aux parents, qui souhaitent s'entretenir avec l'enseignante sur la scolarité de leur enfant, de prendre un rendez-vous (sauf cas d'urgence) : cela dans un souci de disponibilité, de qualité des échanges, et de sécurité (les enseignantes doivent pourvoir surveiller la cour à l'accueil. De même, après la classe, les enseignantes ont en charge des élèves en APC). Le cahier de texte ou le cahier de liaison est un outil à privilégier pour les prises de rendez-vous.

* Pour les contacts par téléphone (signalement absence, demande de renseignement...), il est demandé aux parents de ne pas appeler pendant les heures de cours, sauf cas d'urgence. La Directrice ne bénéficiant pas de journée de décharge hebdomadaire, elle doit être disponible pour les élèves dont elle a la charge.

* Les absences doivent être signalées par les parents, dans la mesure du possible, avant la classe. (voir règlement : « **En cas d'absence, les parents doivent prévenir l'enseignant le matin même, dans la mesure du possible avant 8h15, par tout moyen à leur convenance (téléphone, billet,...) A son retour en classe, l'élève doit fournir un billet d'absence complété et signé par les parents (billets fournis en début d'année aux familles)** »).

* Les coordonnées personnelles des enseignantes ne doivent pas être utilisées dans le cadre de l'école.

* Les élèves oubliant de plus en plus leurs affaires, il ne sera plus possible de venir les chercher après la classe.

* Occupation des locaux : lorsque les locaux sont amenés à être utilisés en dehors des heures de classe (ex: réunions), la mairie a demandé à ce qu'un écrit soit transmis à la Directrice, qui transmet à la mairie, propriétaire des locaux. La mairie informe qu'il est également possible de demander une autre salle sur la commune (Mariabel, Trait d'Union).

* Les altercations entre parents devant l'école ne sont pas du ressort des enseignantes.

3) Protection et sécurité des élèves dans le cadre scolaire : exercices

Exercice de mise à l'abri, ce mardi 13 février : en élémentaire, les élèves étaient à l'abri en l'14" ; en maternelle, l'135" (le signal donné est un coup de sifflet) ; pour les classes élémentaires, les élèves de service sont chargés de fermer les volets ou tirer les rideaux. La mise à l'abri n'a pas posé de difficulté particulière.

4) Demande de matériel et réparations / travaux :

- ordinateur du vidéoprojecteur de la classe de CP/CE1 : très ancien, il ne fonctionne pas correctement (puissance insuffisante). L'enseignante apporte le sien.
- portail de la maternelle : il avait été prévu de le remettre en état

QUESTIONS DIVERSES:

Des questions écrites des représentants de parents d'élèves ont été adressées par écrit à la Directrice :

- Quelles sont les activités prévues jusqu'à la fin d'année? Sorties par classe? Besoin de financement?

Les sorties par classes ne sont pas encore finalisées pour toutes les classes.

Pour les CP/CE1 : classe découverte à Strasbourg du 14 au 16 mai. Le dossier est en cours de validation à l'IEN et la DSDEN.

CE2/CM : projet de sortie au parc de Wesserling et Festival de la sculpture à La Bresse.

Classe maternelle : projet de sortie aux Voivres (L'eau d'ici).

- Faire un bilan sur les événements passés, la décision prise pour le maintien de l'école, tant de votre côté que du nôtre. Nous aimerions vous expliquer comment cela s'est déroulé. Les enseignantes n'ont pas de commentaires à faire, de par leur devoir de réserve.

Les représentants de parents d'élèves reviennent sur le vote des parents (pour ou contre le transfert de l'école de Zainvillers vers les écoles de Vagney à la rentrée 2018) : 31 familles sur 42 ont voté (vote à bulletin secret) ; vote à l'unanimité contre le transfert en septembre 2018.

La municipalité propose de poursuivre la réflexion dès le mois de mars avec les représentants de parents, la Directrice et les enseignantes (réflexion, portes ouvertes...) ; la date de la réunion sera bientôt précisée.

- Quelle sera la répartition des classes en septembre 2018? La répartition des classes relève du Conseil de maîtres, qui se réunit, au plus tôt, début juin : les enseignantes sont susceptibles de changer d'école d'affectation et les résultats du mouvement sont annoncés fin mai / début juin. Ce conseil de maîtres réunit l'ensemble des enseignants nommés pour la rentrée.
- Que pouvons-nous mettre en place en tant que parents et représentants de parents d'élèves pour vous aider au mieux dans vos tâches et missions l'année prochaine ?

La gestion de classe relève des enseignantes. Cette question pourra être discutée lors de la réflexion engagée au mois de mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

A Vagney, le 13/02/18

La Directrice

La secrétaire de séance